

# **SIEA Caux Nord Est**

## **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service eau potable**

**Exercice 2020**

**01/06/2021**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2020 présenté conformément à l'Article L.2224-5 (annexe V) du Code Général des Collectivités Territoriales

# Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Caux Nord Est

## L'essentiel de l'année 2020 - Service d'Eau Potable

### Territoire desservi

Le SIEA Caux Nord Est dessert les Communes d'AVESNES EN VAL, BAILLY EN RIVIERE, BAROMESNIL, BAZINVAL, BEAUCHAMPS, BELLENGREVILLE, CANEHAN, CRIEL SUR MER, CUVERVILLE SUR YERES, DOUVREND, ETALONDES, EU, FLOCQUES, FRESNOY-FOLNY, GUERVILLE, INCHEVILLE, LES IFS, LONDIENNES, LONGROY, MELLEVILLE, MESNIL-REAUME, MILLEBOSC, MONCHY SUR EU, PETIT CAUX (ASSIGNY, AUQUEMESNIL, BRUNVILLE, GLICOURT, GOUCHAUPRE, GRENY, GUILMECOURT, INTRAVILLE, ST QUENTIN AU BOSQ, TOURVILLE LA CHAPELLE) « PONTS ET MARAIS » 4 abonnés via INCHEVILLE, PUISEVAL, ST MARTIN LE GAILLARD, ST OUEN SOUS BAILLY, ST PIERRE EN VAL, ST REMY BOSROCOURT, SEPT-MEULES, TOUFFREVILLE SUR EU, VILLY SUR YERES et WANCHY CAPVAL.

**Au 31 décembre 2020, le service dessert 33 Communes, soit 10 272 abonnés.**

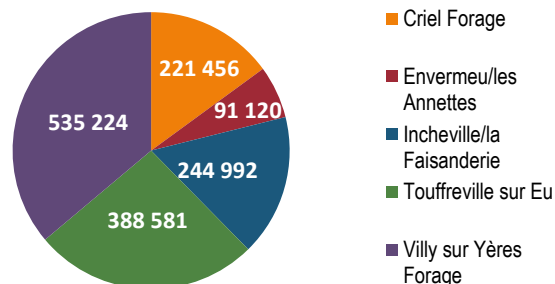
### Origine de l'eau

#### Volume prélevés par ressource (m3) en 2020

L'eau distribuée sur les communes provient de **5 captages**.

Les ressources propres du syndicat sont présentées dans le graphique ci-contre :

Importations : pas d'achat d'eau.



### Production et consommation

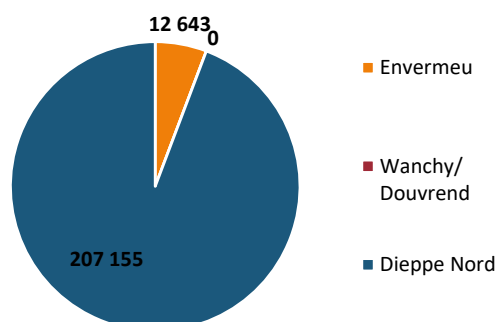
En 2020, le **volume d'eau mis en distribution** s'élevait à 1 261 538 m<sup>3</sup>, ce qui représente une augmentation de 4.43% par rapport à l'année précédente.

Au total, la **consommation d'eau** sur le territoire s'élève à 927 885 m<sup>3</sup> en 2018 (+7.3% par rapport à 2019).

Les **volumes vendus à d'autres services** représentent 15.00% du volume total.

La différence entre les volumes produits et consommés provient de fuites sur le réseau, de consommations sans comptage (poteaux incendies, arrosage public...) et des volumes de service du réseau (nettoyage des réservoirs, purges...). Ils donnent un **rendement de réseau** de 77.5%.

#### Volumes vendus en (m3) en 2020



### Qualité de l'eau distribuée

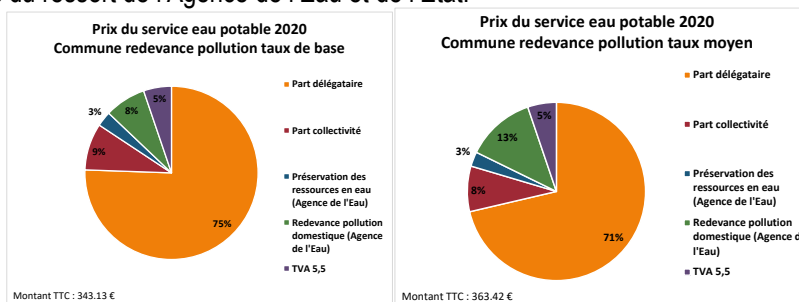
Les résultats des analyses réalisées par l'ARS montrent que l'eau distribuée sur les communes est de très bonne qualité.

### Prix de la distribution d'eau potable

**De 343.16 à 363.42 € TTC selon la zone pour la redevance pollution (taux base ou moyen) pour une facture d'eau de 120m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2020 soit de 2,86 à 3.03 € TTC/m<sup>3</sup>.**

Le prix de l'eau rémunère l'ensemble des services qui garantissent sa qualité depuis son prélèvement à son retour au milieu naturel après assainissement.

La collectivité en fixe le tarif par délibération ; il comprend une part fixe (abonnement) et une part proportionnelle à la consommation qui est ensuite partagée entre la collectivité pour les investissements et l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement. S'y ajoutent des taxes et des redevances du ressort de l'Agence de l'Eau et de l'Etat.



## Sommaire

Indicateurs descriptifs des services .....	4
1. Caractérisation technique du service .....	4
1.1 Territoire desservi .....	4
1.2 Estimation de la population desservie .....	4
1.3 Mode de gestion du service .....	5
1.4 Nombre d'abonnements .....	5
1.5 Nature des ressources en eau .....	6
1.6 Volumes mis en distribution et vendus au cours de l'exercice.....	7
1.7 Conventions de vente et d'achat d'eau .....	7
1.8 Linéaire de réseaux de desserte .....	7
1.9 Outils de comptage.....	7
1.10 Stockage .....	7
2. Tarification et recettes du service .....	8
2.1 Modalités de tarification.....	8
2.2 Facture d'eau type .....	9
2.3 Recettes .....	10
2.4 Charges.....	10
3. Indicateurs de performance .....	10
3.1 Qualité de l'eau .....	10
3.2 Protection des ressources en eau .....	12
3.3 Connaissance patrimoniale et gestion des réseaux d'eau potable.....	12
3.4 Rendement du réseau de distribution .....	13
3.5 Indice linéaire des volumes non comptés.....	13
3.6 Indice linéaire de pertes en réseau .....	14
3.7 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable.....	14
3.8 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service et le taux de respect de ce délai .....	15
3.9 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente .....	15
3.10 Taux de réclamations.....	15
4. Financement des investissements.....	15
4.1 Branchements en plomb.....	15
4.2 Montants financiers des travaux engagés au cours de l'exercice .....	15
4.3 Etat de la dette de service .....	16
4.4 Amortissements des immobilisations réalisés .....	16
4.5 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service et des performances environnementales .....	16
4.6 Programme pluriannuel de travaux.....	16
4.6.1 Collectivité .....	16
4.6.2 Déléataire .....	17
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	17
5.1 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité .....	17
5.2 Echéanciers de paiement .....	17
5.3 Opérations de coopération décentralisée .....	17
6. Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement.....	18
7. Annexe.....	20

## Indicateurs descriptifs des services

D101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis : 18950

D102.0 : Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> : 2,86 à 3.03 €/m<sup>3</sup> selon la commune pour la redevance pollution (Taux de base ou moyen)

D151.0 : Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service : 1 jour

### 1. Caractérisation technique du service

#### 1.1 Territoire desservi

**Le SIEA Caux Nord Est** regroupe les Communes d'AVESNES EN VAL, BAILLY EN RIVIERE, BAROMESNIL, BAZINVAL, BEAUCHAMPS, BELLENGREVILLE, CANEHAN, CRIEL SUR MER, CUVERVILLE SUR YERES, DOUVREND, ETALONDES, EU, FLOCQUES, FRESNOY-FOLNY, GUERVILLE, INCHEVILLE, LES IFS, LONDINIÈRES, LONGROY, MELLEVILLE, MESNIL-REAUME, MILLEBOSC, MONCHY SUR EU, PETIT CAUX (ASSIGNY, AUQUEMESNIL, BRUNVILLE, GLICOURT, GOUCHAUPRE, GRENY, GUILMECOURT, INTRAVILLE, ST QUENTIN AU BOSQ, TOURVILLE LA CHAPELLE) « PONTS ET MARAIS » 4 ABONNES VIA INCHEVILLE, PUISENVAL, ST MARTIN LE GAILLARD, ST OUEN SOUS BAILLY, ST PIERRE EN VAL, ST REMY BOSCROCOURT, SEPT-MEULES, TOUFFREVILLE SUR EU, VILLY SUR YERES ET WANCHY CAPVAL.

#### Informations pratiques :

Nom du Président 2020 : Pierre VIGREUX jusqu'au 11/02/2020 et Martial FROMENTIN à partir du 22/02/2020  
91 Rue de la Libération - BP 09 – 76 910 CRIEL SUR MER

Accès : Place du Général de Gaulle  
(02) 35 82 87 23 / Fax : (02) 35 50 65 66

Courriel : [syndicat.cne@orange.fr](mailto:syndicat.cne@orange.fr) ou [cbauchet.smeacne@orange.fr](mailto:cbauchet.smeacne@orange.fr)

Horaires d'ouverture : 08h30/12h00 & 13h30/17h00, fermé le vendredi après-midi

#### 1.2 Estimation de la population desservie

Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée. Le nombre de personnes desservies comprend les résidents saisonniers.

Commune	Population desservie	Commune	Population desservie
AVESNES EN VAL	285	LES IFS	75
BAILLY EN RIVIERE	531	LONDINIÈRES	13
BAROMESNIL	233	LONGROY	639
BAZINVAL	426	MELLEVILLE	272
BEAUCHAMPS (SOMME)	1017	MILLEBOSC	252
BELLENGREVILLE	53	MONCHY SUR EU	596
CANEHAN	366	PETIT CAUX*	2 824
CRIEL SUR MER	2679	PONTS ET MARAIS	8
CUVERVILLE SUR YERES	205	PUISENVAL	25
DOUVREND	53	SAINT MARTIN LE GAILLARD	304
ETALONDES	1085	SAINT OUEN SOUS BAILLY	226
EU	142	SAINT PIERRE EN VAL	1 120
FLOCQUES	726	SAINT REMY BOSCROCOURT	819
FRESNOY FOLNY	706	SEPT MEULES	195
GUERVILLE	479	TOUFFREVILLE SUR EU	213
INCHEVILLE	1261	VILLY SUR YERES	195
LE MESNIL REAUME	809	WANCHY CAPVAL	118
<b>TOTAL</b>			<b>18 952</b>

\*PETIT CAUX détail par communes déléguées :

Assigny	390	Greny	136
Auquemesnil	282	Guilmécourt	344
Brunville	257	Intraville	277
Glicourt	237	St Quentin au Bosc	103
Gouchaupré	199	Tourville la Chapelle	599

Seules les communes de BELLENGREVILLE, DOUVREND, EU, LONDINIÈRES, PONTS ET MARAIS et WANCHY-CAPVAL ne sont que partiellement desservies par le réseau du syndicat.

Au total, la population desservie sur le périmètre syndical peut être estimée à 18 952 habitants.

### 1.3 Mode de gestion du service

Le service d'alimentation en eau potable est exploité en service délégué par la société VEOLIA Eau. Ses coordonnées sont les suivantes :

Agence de Dieppe  
Route de l'Escharpe - BP 52  
76202 DIEPPE CEDEX  
Tel : 09 69 39 56 34

Le contrat de délégation de service public (DSP) a pris effet le 01 Avril 1991, pour une durée de 30 ans. Il arrivera à échéance le 31 Mars 2021.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date d'effet	Objet
1	01/04/1994	Facturation trimestrielle
2	12/07/2001	Modification frais de contrôle
3	10/04/2003	Accès au service – prix de l'eau
4	01/10/2004	Qualité de l'eau, transfert de TVA
5	10/02/2005	Nouveaux tarifs
6	19/12/2008	Garantie fuite
7	03/08/2009	Dégrèvement redevances AESN pour les agriculteurs
8	28/03/2012	Mise en place du télé-relevé avec adaptation de facturation. Traitement des surconsommations. Régime des compteurs. Suppression des frais de contrôle, nouvelles obligations de renouvellement, rémunération complémentaire facturée à la Collectivité
9	20/01/2017	Modification transfert de droit à déduction de la TVA

Dans le cadre de l'exploitation du service, la Collectivité a confié à Veolia Eau les prestations suivantes :

- Gestion du service : application du règlement du service, électricité, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs ;
- Gestion des abonnés : accueil des usagers, facturation, traitement des doléances clients ;
- Mise en service : des branchements ;
- Entretien : de la voirie, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil, des espaces verts, du matériel tournant, installation de la télégestion ;
- Renouvellement : des branchements, des canalisations (<6m), des compteurs, des équipements électromécaniques, du matériel de télégestion, du matériel tournant ;
- Vérification de la qualité de l'eau distribuée.

### 1.4 Nombre d'abonnements

Au 31/12/2020, le nombre total d'abonnés est de 10 270 répartis de la façon suivante :

	Nombres d'abonnés	Volumes vendus (m3)
AVESNES EN VAL	161	24 713
BAILLY EN RIVIERE	263	31 256
BAROMESNIL	125	12 011
BAZINVAL	191	16 270
BEAUCHAMPS (SOMME)	488	34 791
BELLENGREVILLE	21	1 237
CANEHAN	163	12 719
CRIEL SUR MER	2 405	134 496
CUVERVILLE SUR YERES	110	11 067
DOUVREND	37	6 836
ETALONDES	532	46 664
EU	47	9 928
FLOQUES	313	21 072
FRESNOY FOLNY	373	35 436
GUERVILLE	246	30 457
INCHEVILLE	657	41 418
LE MESNIL REAUME	324	31 626
LES IFS	40	8 568
LONDINIÈRES	8	3 495
LONGROY	319	21 799
MELLEVILLE	133	13 009
MILLEBOSC	133	13 101
MONCHY SUR EU	260	26 735
PETIT CAUX	1 716	142 967
PONTS ET MARAIS	4	141
PUISENVAL	29	6 262
SAINT MARTIN LE GAILLARD	162	24 849
SAINT OUEN SOUS BAILLY	99	7 060
SAINT PIERRE EN VAL	503	36 618
SAINT REMY BOSCROCOURT	379	39 949
SEPT MEULES	81	6 458
TOUFFREVILLE SUR EU	119	16 844
VILLY SUR YERES	98	10 478
WANCHY CAPVAL	78	21 414
<b>TOTAL</b>	<b>10 270</b>	<b>906 738</b>

L'évolution du nombre total d'abonnés domestiques et non-domestiques sur les trois dernières années est présentée dans le tableau suivant :

	2018	2019	2020	Variation n/n-1
Abonnés domestiques ou assimilés	10 140	10 161	10 237	+0,7 %
Abonnés autres que domestiques	30	35	33	-5,7 %
Autres services d'eau potable	2	2	2	0 %
<b>Nombre total d'abonnements</b>	<b>10 172</b>	<b>10 198</b>	<b>10 272</b>	<b>+0,7 %</b>

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.213-10-3 du Code de l'environnement.

### 1.5 Nature des ressources en eau

Le Syndicat dispose de cinq ressources propres qui permettent de prélever de l'eau en nappe souterraine :

- trois captages situés sur les communes d'ENVERMEU (les Annettes), d'INCHEVILLE (la Faisanderie) et de TOUFFREVILLE SUR EU,
- deux forages à CRIEL SUR MER et VILLY SUR YERES.

## 1.6 Volumes mis en distribution et vendus au cours de l'exercice

Volume (m3)	2018	2019	2020	Variation n/n-1
Volume produit	1 474 909	1 405 319	1 481 373	5.4%
Volume importé	0	0	0	/
Volume exporté	207 523	199 674	219 835	10.1%
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>1 267 386</b>	<b>1 205 645</b>	<b>1 261 538</b>	<b>4.6%</b>
Volume vendu aux abonnés domestiques ou assimilés	893 437	831 415	897 479	7.9%
Volume vendu aux abonnés non domestiques	8 607	10 369	12 569	21.2%
<b>Sous-total vendu aux abonnés du service</b>	<b>902 044</b>	<b>841 784</b>	<b>910 048</b>	<b>8.1%</b>
<b>Volume vendu à d'autres services d'eau potable</b>	<b>207 523</b>	<b>199 674</b>	<b>219 835</b>	<b>10.1%</b>
ENVERMEU	14 197	12 789	12 643	-1.1%
SAEP REGION WANCHY DOUVREND	0	0	0	/
SIAEPA REGION DIEPPE NORD	193 326	186 885	207 155	10.8%
<b>Volume vendu selon le décret (m3)</b>	<b>1 109 567</b>	<b>1 041 458</b>	<b>1 129 883</b>	<b>8.5%</b>
<b>Volume comptabilisé 365 jours (m3)</b>	<b>917 426</b>	<b>853 598</b>	<b>920 405</b>	<b>7.8%</b>
Volume consommateurs sans comptage (m3)	4 756	3 240	3 310	2.2%
Volume de service du réseau (m3)	8 891	7 627	4 170	-45.3%
<b>Volume consommé autorisé (m3)</b>	<b>931 073</b>	<b>864 465</b>	<b>927 885</b>	<b>7.3%</b>
<b>Volume consommé autorisé 365 jours (m3)</b>	<b>931 073</b>	<b>864 465</b>	<b>927 885</b>	<b>7.3%</b>

La consommation moyenne par abonnement domestique avoisinait les 77m<sup>3</sup>/abo/an.

La consommation journalière moyenne sur le secteur syndical s'élevait quant à elle à 111l/hab/j.

## 1.7 Conventions de vente et d'achat d'eau

Lien contractuel	Sens	Usage	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée
Convention	Export	Permanent	SIAEPA de Dieppe Nord et SIEA Caux Nord Est		1 <sup>er</sup> janv 2001	Contrat d'affermage
Convention	Export	Permanent	Commune d'ENVERMEU et SIEA Caux Nord Est		29 Nov 2007	Contrat d'affermage

## 1.8 Linéaire de réseaux de desserte

Le linéaire du réseau de canalisations de distribution du service public d'eau potable est de **467,799 km** (hors adduction et hors branchements).

Le linéaire total du réseau est de 516,212 km.

## 1.9 Outils de comptage

	2018	2019	2020	Variation n/n-1
Nombre de compteurs	10 417	10 590	10 663	0,7%
Nombre de bornes de puisage	16	16	16	0,0%
Volume comptabilisé bornes	1 596			

## 1.10 Stockage

Le Syndicat Caux Nord Est dispose de 27 ouvrages de stockage, d'un volume total de 9 295 m<sup>3</sup>.

Les caractéristiques principales des ouvrages sont listées ci-dessous :

Réservoirs ou château d'eau	Type de réservoir	Capacité des réservoirs (m3)
BAILLY EN RIVIERE	semi-enterré	240
BAZINVAL		120

Réservoirs ou château d'eau	Type de réservoir	Capacité des réservoirs (m3)
BEAUCHAMPS		500
BRUNVILLE		1 000
CRIEL SUR MER – Les Quesnets		500
CRIEL SUR MER- semi-enterré		500
CRIEL SUR MER - Yauville		400
CUVERVILLE SUR YERES	enterré	120
DOUVREND - Renouval		100
ENVERMEU - Le Bucq		400
ETALONDES	semi-enterré	500
FRESNOY-FOLNY	enterré	120
INCHEVILLE	semi-enterré	500
INCHEVILLE		300
LONGROY		200
MELLEVILLE	semi-enterré	500
MELLEVILLE	sur tour	350
MONCHY SUR EU		800
FRESNOY-FOLNY n°1 et n°2	sur tour	2*350
FRESNOY-FOLNY n°3	sur tour	350
PUISIVAL		120
ST MARTIN LE GAILLARD - Etocquigny		30
ST MARTIN LE GAILLARD - Le Coudroy		125
TOUFFREVILLE SUR EU	enterré	120
VILLY SUR YERES n°2		200
VILLY SUR YERES	semi-enterré	400
WANCHY-CAPVAL- Capval		100
<b>TOTAL</b>		<b>9 295</b>

## 2. Tarification et recettes du service

### 2.1 Modalités de tarification

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part du délégataire sont fixés par le contrat de délégation et indexés annuellement par application aux tarifs de base (fixés au début du contrat) d'une formule de révision définie au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés. Le service est assujéti à la TVA.

Le tableau suivant présente l'évolution des tarifs de l'eau potable entre 2019 et 2021 :

	Rémunération du service	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	Variation
<b>Part de la collectivité</b>					
Frais d'accès au service (€ HT/an)		/	/	/	/
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	/
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Consommation	0,25 €	0,25 €	0,25 €	0,00 %
<b>Part du délégataire</b>					
Frais d'accès au service	Frais divers	53,64	53,45		-0,35 %
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	110,24	111,90	112,30	0,36%
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Tranches* (de 0 à 500 m <sup>3</sup> )	1,1972	1,201		0,32 %
<b>Taxes et redevances</b>					
TVA	TVA	5,5%	5,5%	5,5%	0,00 %
Organismes publics	Préservation des	0,0800	0,0770	0,0770	0,00 %



	ressources				
Zone de base	Redevance lutte contre la pollution (€/m <sup>3</sup> )	0,2200 €	0,2200 €	0,2200 €	0,00 %
Zone moyenne		0,3800 €	0,3800 €	0,3800 €	0,00 %

\*Le montant est calculé sur une moyenne des deux premières tranches pour 120m<sup>3</sup>

Tranches (m3/an)	€/m3 HT en 2020
De 1 à 30	0,5669
De 31 à 500	1,4563
501 et plus	1,1498

#### Zone de base :

AVESNES EN VAL, BAILLY EN RIVIERE, BELLENGREVILLE, CANEHAN, CRIEL SUR MER, CUVERVILLE SUR YERES, DOUVREND, FRESNOY FOLNY, LES IFS, LONDINIÈRES, PUISEVAL, PETIT CAUX, ST MARTIN LE GAILLARD, ST OUEN SOUS BAILLY, SEPT MEULES, TOUFFREVILLE SUR EU, VILLY SUR YERES, WANCHY-CAPVAL.

#### Zone moyenne :

BAROMESNIL, BAZINVAL, BEAUCHAMPS, ETALONDES, EU, FLOCQUES, GUERVILLE, INCHEVILLE, LONGROY, MELLEVILLE, MESNIL REAUME, MILLEBOSC, MONCHY SUR EU, ST PIERRE EN VAL, ST REMY BOSROCOURT.

\*Commune Nouvelle de PETIT CAUX (intègre 10 communes du syndicat)

#### Redevances de pollution domestique :

Cette redevance vise à limiter la pollution des eaux. Elle est reversée à l'Agence de l'Eau qui en fixe les taux en fonction des pollutions constatées et des efforts nécessaires pour les réduire.

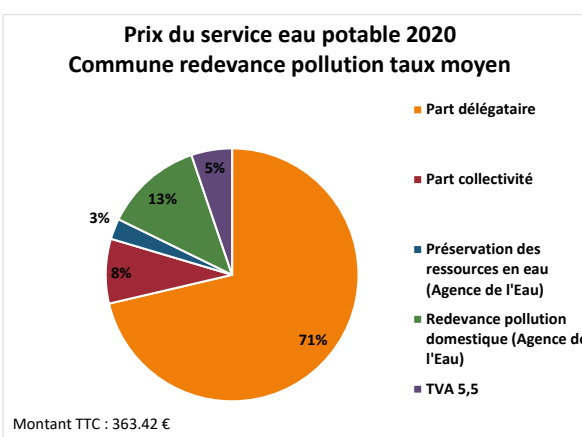
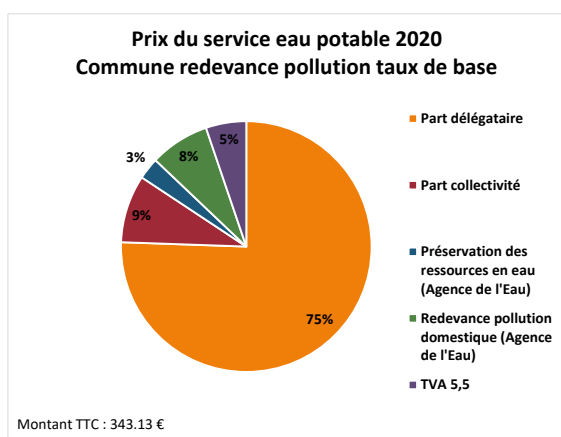
**Le prix hors redevances est identique pour l'ensemble des communes du Syndicat. Les variations entre les factures sont dues aux redevances de pollution domestiques fixées par l'Agence de l'Eau.**

## 2.2 Facture d'eau type

Les composantes de la facture d'eau d'un ménage de référence (120 m<sup>3</sup>) sont exposées ci-après pour 2020, la redevance pollution a deux taux différents (base ou moyen).

Pour 120 m<sup>3</sup>.....2,86 à 3,03 € TTC

Pour l'année 2020	Taux Base	Taux Moyen
Part délégataire	259,27 €	259,27 €
Part collectivité	30,00 €	30,00 €
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	9,60 €	9,60 €
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	26,40 €	45,60 €
TVA	17,89 €	18,95 €
<b>Total TTC</b>	<b>343,16 €</b>	<b>363,42 €</b>



## 2.3 Recettes

Les recettes du service d'eau potable sur l'année 2019 sont les suivantes :

Recettes	2018	2019	2020	Variation
<b>Recettes de la Collectivité</b>				
Vente d'eau domestique	225 129	220 161	214 226	-2,70 %
Exportation d'eau	46 798	23 383	36 461	55,93 %
<b>Total des recettes de la Collectivité</b>	<b>271 927 €</b>	<b>243 544 €</b>	<b>250 687</b>	<b>2,93 %</b>
<b>Recettes de l'exploitant</b>				
Vente d'eau domestique	1 382 411	1 357 316	1 445 994	6,53%
Travaux attribués à titre exclusif	63 156	60 343	49 252	-18,38%
Autre recettes	71 110	64 421	81 710	26,84%
<b>Total des recettes de l'exploitant</b>	<b>1 516 677 €</b>	<b>1 482 080</b>	<b>1 576 956</b>	<b>6,40%</b>

Les travaux attribués à titre exclusif concernent la création de réseau neuf.

Les produits accessoires comprennent les droits d'accès au service, l'ouverture ou fermeture de branchements.

## 2.4 Charges

Charges de l'exploitant	2018	2019	2020	Variation
Personnel	477 116	482 686	607 032	
Energie électrique	69 920	160 317	126 986	
Produit de traitement	4 286	3 812	3 378	
Analyses	9 061	18 950	23 030	
Sous-traitance, matières et fournitures	434 690	465 300	507 265	
Impôts locaux et taxes	46 204	41 620	25 022	
Autres dépenses d'exploitation	242 487	156 498	275 587	
Contribution des services centraux et recherche	150 961	134 383	126 879	
Collectivité et autres organismes	529 154	514 080	516 875	
Charges diverses (renouvellements, investissements, compteurs privé)	320 614	339 855	345 624	
Pertes sur créance et contentieux	17 990	21 004	64 183	
<b>Total des charges de l'exploitant</b>	<b>2 334 886 €</b>	<b>2 338 503</b>	<b>2 621 754</b>	<b>+12,11 %</b>

Dépenses d'achat d'eau :

Sans objet, cependant elles incomberaient à la collectivité.

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1 Qualité de l'eau

La fréquence des analyses réglementaires et du contrôle sanitaire, ainsi que les paramètres à analyser sont fixés par le décret 2001-1220 du 20 décembre 2001. Ce suivi est réalisé par l'Agence Régionale de la Santé (ARS).

Les analyses portent sur les points suivants :

- la ressource – suivi des eaux brutes ;
- la production – suivi des étapes de traitement ;
- la distribution – suivi durant le transfert jusqu’au robinet de l’usager.

En complément de ce programme, le délégataire opère un suivi d’autocontrôle sur les usines et les réseaux.

Le tableau suivant présente le nombre de résultats d’analyses obtenus sur l’ensemble des ressources du service :

2019	Contrôle sanitaire		Surveillance par le Délégué	
	Nombre total de résultats d’analyses	Nombre de résultats d’analyses conformes	Nombre total de résultats d’analyses	Nombre de résultats d’analyses conformes
Microbiologie	2	2	8	8
Physico-chimique	597	597	21	21

Le tableau suivant présente les résultats d’analyses et leur conformité en distinguant les paramètres soumis à la limite de qualité des paramètres soumis à référence de qualité<sup>3</sup> sur l’eau produite et distribuée :

	Contrôle sanitaire		Surveillance par le Délégué	
	Nombre total de résultats d’analyses	Conformité aux limites/Respect des références	Nombre total de résultats d’analyses	Conformité aux limites/Respect des références
<b>Paramètres soumis à limite de qualité</b>				
Microbiologie	200	200	106	106
Physico-chimique	4 530	4 530		
<b>Paramètres soumis à référence de qualité</b>				
Microbiologie	397	396	159	159
Physico-chimique	931	931	342	342
<b>Autres paramètres analysés</b>				
Microbiologie			53	
Physico-chimique	919			

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

<sup>3</sup> Attention, tous les paramètres ne sont pas forcément soumis à limite ou référence de qualité.

Détail des non conformités par rapports aux limites et aux références de qualité :  
Tous les résultats sont conformes.

Chlorure de Vinyle Monomère, situation sur le service : pas de non-conformité en 2020.

2017 Cuverville sur Yères, hameau du Val Robin, une purge automatique est installée, elle donne des résultats satisfaisants.

2019 Saint Martin le Gaillard, hameau de Auberville, une canalisation a été posée pour réaliser un maillage sur le réseau existant.

Le tableau suivant présente l’évolution de la qualité de l’eau :

Paramètres microbiologiques	2016	2017	2018	2019	2020
Taux de conformité microbiologique	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Nombre de prélèvements conformes	96	100	32	96	100
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0	0	0
Nombre total de prélèvements	96	100	32	96	100
Paramètres physico-chimique	2016	2017	2018	2019	2020
Taux de conformité physico-chimique	97,35%	100%	97,96%	98,43%	100,00%
Nombre de prélèvements conformes	110	108	48	125	123
Nombre de prélèvements non conformes	3	0	1	2	0
Nombre total de prélèvements	103	113	108	49	123

### 3.2 Protection des ressources en eau

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est compris entre 0 et 100, avec le barème suivant :

0%	Aucune action	
20 %	Etudes environnementale et hydrogéologique en cours	
40 %	Avis de l'hydrogéologue rendu	
50 %	Dossier déposé en préfecture	
60 %	Arrêté préfectoral	X
80 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)	
100 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté	

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par le service ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable (arrêté du 2 mai 2007).

Cet indice est fourni par l'ARS

**La valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource est ici de 60 %.**

### 3.3 Connaissance patrimoniale et gestion des réseaux d'eau potable

Calculée sur le barème de 120 points, la valeur de cet indice P103.2 pour l'année 2020 est de :

<b>Gestion patrimoine – Niveau de la politique patrimoniale du réseau</b>	<b>2020</b>
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	92

Gestion patrimoine – Niveau de la politique patrimoniale du réseau		Barème	Valeur ICGPR
Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP.237	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Code VP	Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont pas comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99,74%
VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
Combinaison des variables VP238, VP 239, VP240	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
VP.241	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	12
<b>Total Parties A et B</b>		<b>45</b>	<b>42</b>
Code VP	Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
VP.243	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP.244	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans des réseaux	10	0
VP.245	Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10
VP.246	Inventaire secteurs de recherche de pertes d'eau	10	10
VP.247	Localisation des autres interventions	10	10
VP.248	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	0

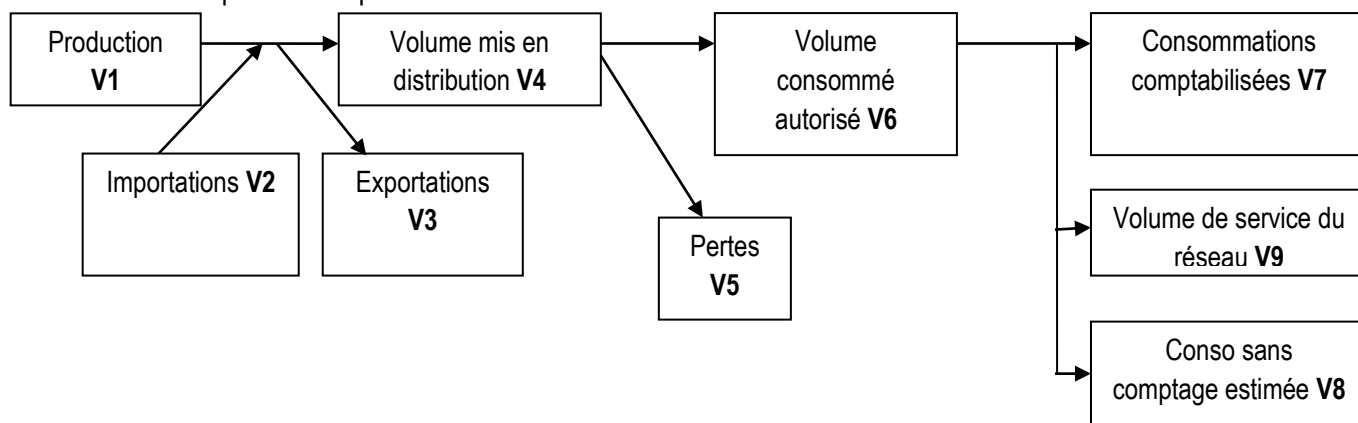
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	10	0
<b>Total</b>		<b>120</b>	<b>92</b>

La valeur de l'indice atteint le seuil des 40 premiers points du barème. En conséquence, le service dispose au 31 décembre 2018 du descriptif détaillé tel qu'exigé par la réglementation. Toutefois, un plan d'action pourra être utilement mis en œuvre pour consolider ce descriptif détaillé.

Dans le cadre de sa mission de délégataire du service, Veolia procédera régulièrement à l'actualisation des informations patrimoniales à partir des données acquises dans le cadre de ses missions ainsi que les informations que vos services lui auront communiquées, notamment, celles relatives aux extensions de réseau.

### 3.4 Rendement du réseau de distribution

Le schéma suivant présente la performance du réseau :



	Année	2020 (m3)
V1	Volume produit (m <sup>3</sup> )	1 481 373
V2	Volume importé (m <sup>3</sup> )	0
V3	Volume exporté (m <sup>3</sup> )	219 835
V4	Volume mis en distribution (m <sup>3</sup> )	1 261 538
V5	Pertes (m <sup>3</sup> )	333 653
V6	Volume consommé autorisé (m <sup>3</sup> )	927 885
V7	Volume comptabilisé (m <sup>3</sup> )	920 405
V8	Volume consommateurs sans comptage (m <sup>3</sup> )	3 310
V9	Volume de service du réseau (m <sup>3</sup> )	4 170

Rq : les consommations sans comptage ne sont pas prises en compte (car non quantifiées par le délégataire).

	2016	2017	2018	2019	2020	n/n-1
<b>Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)</b>	73,2	79,9	77,2	75,7	77,5	2.4%
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) A	877 879	948 769	931 073	864 465	927 885	7.32%
Volume vendu à d'autres services (m3) B	174 564	182 550	207 523	199 674	219 835	10.1%
Volume produit (m3) C	1 438 084	1 416 668	1 474 909	1 405 319	1 481 373	5.4%
Volume acheté à d'autres services (m3) D	0	0	0	0	0	0 %

Rq : Calcul effectué selon la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008.

$Rdt_{(Rendement\ du\ réseau\ de\ distribution\ \%)} = (volume\ consommé\ autorisé\ 365j + volume\ vendu\ à\ d'autres\ services) / (volume\ produit + volume\ acheté\ à\ d'autres\ services)$

**Sur l'année 2020, le rendement du réseau de distribution est de 77,5 %.**

### 3.5 Indice linéaire des volumes non comptés

	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j) (A-B)/ (L/1000)/365</b>	2,32	1,83	2,04	2,06	1,99
Volume mis en distribution (m3) A	1 263 520	1 234 118	1 267 386	1 205 645	1 261 538
Volume comptabilisé 365 jours (m3) B	869 534	922 844	917 426	853 598	920 405
Longueur de canalisation de distribution (ml) L	463 134	466 933	469 335	467 712	467 799

*ILVNC (indice linéaire des volumes non-comptés (m³/j/km)) : (volume mis en distribution – volume comptabilisé 365 jours) / ((longueur de canalisation de distribution)/365)*

**Sur l'année 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,99 m³/km/jour.**

### 3.6 Indice linéaire de pertes en réseau

Contrairement au rendement, cet indice tient compte de la longueur totale du réseau et donc de sa spécificité. Ce ratio est complémentaire au rendement et présente l'avantage de permettre la comparaison entre plusieurs zones d'un même réseau voire entre plusieurs réseaux.

	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j) (A-B)/ (L/1000)/365</b>	2,28	1,67	1,96	2,00	1,95
Volume mis en distribution (m3) A	1 263 520	1 234 118	1 267 386	1 205 645	1 261 538
Volume consommé autorisé année entière (m3) B	877 879	948 769	931 073	894 465	927 885
Longueur de canalisation de distribution (ml) L	463 134	466 933	469 335	467 712	467 799

*ILP (indice linéaire des pertes (m³/j/km)) : (volume mis en distribution – volume consommé autorisé 365 jours) / ((longueur de canalisation de distribution)/365)*

**Sur l'année 2020, l'indice linéaire de pertes (ILP) en réseau est de 1,95 m³/km/jour.**

Le tableau suivant, établi par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, permet d'apprécier la qualité d'un réseau connaissant sa classe de consommation et son ILP :

	ILP (en m3/j/km)		
	Consommation rurale	Consommation intermédiaire	Consommation urbaine
Bon	< 1,5	< 3	< 7
Acceptable	1,5 à 2,5	3 à 5	7 à 10
Médiocre	2,5 à 4	5 à 8	10 à 15
Mauvais	> 4	> 8	> 15

**L'indice linéaire de pertes du Syndicat est donc représentatif d'un réseau acceptable.**

La **classe de consommation** est déterminée à partir l'ILC (indice linéaire de consommation, (m3/j/km)) = (Volume consommé autorisé 365j + volume vendu à d'autres services) / ((Longueur de canalisation de distribution)/365).

Pour le Syndicat Caux Nord Est, **cet indice s'élève à 6,72m³/j/km en 2020.**

ILC (m3/j/km)	ILC < 10	10 < ILC < 30	30 < ILC
	rural	intermédiaire	urbain

En résumé, le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs de performance pour l'année 2015 qui rendent compte de la maîtrise des pertes en eau du service.

Année	Rendement %	Obj rendement Grenelle 2 %	ILVNC (m3/j/km)	ILP (m3/j/km)	ILC (m3/j/km)
2020	77,5	66,34	1,95	1,99	6,70

### 3.7 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice (km)	0	0	0,405	0,011	0,02	0,07

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années, par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées, ainsi que les sections réhabilitées.

Avec Ln le linéaire de réseau remplacé pour l'année 2018, il se calcule de la façon suivante pour l'année 2018 :

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable =

$[(Ln + Ln-1 + Ln-2 + Ln-3 + Ln-4) / 5] / \text{Longueur du réseau hors branchements} * 100$  ou linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur) / Linéaire de réseau hors branchements x 20

**Pour l'année 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux est proche de 0,07 %**

P.151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées : 0,97/1000 abonnés

### 3.8 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service et le taux de respect de ce délai

D.151.0 : Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service : 1 jour

P.152..1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés : 100%

### 3.9 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

	2018	2019	2020
Taux d'impayés (P154.0)	2,32%	2,49%	2,47%

### 3.10 Taux de réclamations

	2018	2019	2020
Nombre de réclamations écrites (P155.1)	0,59 u/1000 abonnés	0,00 u/1000 abonnés	0,68 u/1000 abonnés

## 4. Financement des investissements

### 4.1 Branchements en plomb

Nombre de branchements plomb	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre total de branchements	9 502	9 539	9 611	9 667	9 742	9 744
- dont branchement plomb	4	4	4	4	4	4
Nombre de branchements supprimés	0	0	0	0	0	0

Après enquête, il reste 4 branchements plomb au 31 décembre 2020.

### 4.2 Montants financiers des travaux engagés au cours de l'exercice

Sur l'année 2020, la Collectivité a engagé des travaux définis ci-dessous :

Objet des études/travaux réalisés	Montant des travaux réalisés sur l'exercice 2018 HT*	Montant des travaux réalisés sur l'exercice 2019 HT*	Subventions accordées	Contribution des collectivités adhérentes
Travaux inopinés	/	2 296,00 €	/	Néant
80ème Tranche : Travaux sécurisation	134 963,08 €	60 979,00 €	AE/CD	Néant

4 <sup>ème</sup> phase 2016/2017				
80 <sup>ème</sup> Tranche : Travaux sécurisation	/	7 333,00 €	AE/CD	Néant
5 <sup>ème</sup> phase 2019/2020				
80 <sup>ème</sup> Tranche : Diag GC	/	12 600,00 €	AE	Néant
83 <sup>ème</sup> Tranche : Révision DUP	250,00 €	2 250,00 €	AE	Néant
84 <sup>ème</sup> Tranche : Schéma de sécurisation	4 250,00 €	37 067,00 €	AE/CD	Néant
85 <sup>ème</sup> Tranche : Installation de bornes de puisage	10 129,67 €	/	/	Néant
86 <sup>ème</sup> Tranche : Etude diagnostique	25 704,99 €	69 817,00 €	AE/CD	Néant
Matériel d'exploitation (compteurs télérelève)	78 214,06 €	79 609,02 €	/	Néant

\*A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 le syndicat est assujettis à la TVA

### 4.3 Etat de la dette de service

L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2018	2019	2020
En cours de la dette au 31 décembre	267 516,96 €	430 667,47 €	809 391,54 €
Montant remboursé durant l'exercice	37 631,49 €	43 340,00 €	59 532,00 €
Dont en capital	30 437,02 €	36 849,47 €	53 276,91 €
Dont en intérêts	7 194,47 €	6 490,53 €	6 255,09 €

### 4.4 Amortissements des immobilisations réalisés

	2018	2019	2020
Montant des amortissements en eau potable	72 062,54 €	90 123,82 €	111 612,54 €

### 4.5 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service et des performances environnementales

Ce paragraphe présente les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service, ainsi que les montants prévisionnels des travaux.

Montants prévisionnels des études/travaux	Montants budgétisés en 2020 € HT	Montants budgétisés en 2021 € HT
Travaux inopinés	50 000,00 €	50 000,00 €
80 <sup>ème</sup> Tranche : Travaux sécurisation (2018/2019)	249 000,00 €	186 450,00 €
80 <sup>ème</sup> Tranche : Diagnostic génie civil	47 700,00 €	14 550,00 €
80 <sup>ème</sup> Tranche : Travaux sécurisation (2021/2022)	/	10 000,00 €
82 <sup>ème</sup> Tranche : Actions suite aux études BAC – Villy sur Yères	40 000,00 €	40 000,00 €
83 <sup>ème</sup> Tranche : Révision des DUP	50 000,00 €	47 100,00 €
84 <sup>ème</sup> Tranche : Recherche d'eau	/	200 000,00 €
87 <sup>ème</sup> Tranche : Renouvellement conduite aep	400 000,00 €	450 000,00 €
Total	1 067 000,00 €	998 000,00 €

### 4.6 Programme pluriannuel de travaux

#### 4.6.1 Collectivité



Objet des travaux 2020
Travaux inopinés
80 <sup>ème</sup> Tranche : Travaux sécurisation (5 <sup>ème</sup> phase 2018/2019)
80 <sup>ème</sup> Tranche : Diagnostic génie civil
82 <sup>ème</sup> Tranche : Actions suite aux études BAC – Villy sur Yères
83 <sup>ème</sup> Tranche : Révision des DUP
84 <sup>ème</sup> Tranche : Schéma de sécurisation
85 <sup>ème</sup> Tranche : Installation de bornes de puisage communication
86 <sup>ème</sup> Tranche : Etude diagnostique
87 <sup>ème</sup> Tranche : Renouvellement conduite aep
Programme contractuel de renouvellement avec le délégataire
Objet des travaux 2021
Travaux inopinés
80 <sup>ème</sup> Tranche : Travaux sécurisation (5 <sup>ème</sup> phase 2018/2019)
80 <sup>ème</sup> Tranche : Diagnostic génie civil
82 <sup>ème</sup> Tranche : Actions suite aux études BAC – Villy sur Yères
83 <sup>ème</sup> Tranche : Révision des DUP
84 <sup>ème</sup> Tranche : Recherche d'eau AMO
87 <sup>ème</sup> Tranche : Renouvellement conduite aep
Programme contractuel de renouvellement avec le délégataire

#### 4.6.2 Délégataire

Objet des travaux 2020
Branchements neufs 2
Renouvellement 1 155 ml de canalisation
Renouvellement 13 branchements
Renouvellement 9 accessoires hydrauliques
Objet des travaux 2021
Renouvellement réseau
Branchements renouvelés/neufs
Renouvellement canalisations, branchements et vannes

## 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### 5.1 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité

	2018	2019	2020
Nombre d'abandon de créance et versements à un fond de solidarité	3	0	5
Montant des abandons de créance et versements à un fond de solidarité	169,00 €	0	398,67 €

### 5.2 Echéanciers de paiement

	2018	2019	2020
Nombre d'échéanciers de paiements ouverts au cours de l'année	503	288	214

### 5.3 Opérations de coopération décentralisée

Objet des travaux	2013 à 2016
EQUATEUR sous-bassin Chambo, Démarcation hydrographique Pastaza situé dans la province Chimborazo : Travaux de construction pour la réhabilitation et l'extension du réseau d'eau (réseau secondaire, les connexions, les compteurs, etc.)	3 000 €
Infrastructure d'eau potable (captage, réservoir, conduite, branchements, lavabos) et d'assainissement (toilettes écologiques) en milieu rural avec une approche de bassin dans les communautés de Angasmayo-Mitapasamana, Ayacucho, PEROU.	2017 à ...

## 6. Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement

Prix global de l'eau potable et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m<sup>3</sup> : **Zone moyenne**

	1er janv 2019		1er janv 2020		1er janv 2021		Evolution N/N-1	
	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso
<b>Part de l'exploitant</b>								
Du service eau potable	110,24	145,20	111,90	147,38	112,30	147,92	0.36%	0.37%
Du service assainissement collectif	25,00	214,30	25,60	218,74	25,68	219,41	2,72%	0.31%
<b>Part de la collectivité</b>								
Pour le service eau potable	/	30	/	30	/	30	0%	0%
Pour l'assainissement collectif	38,12	132	38,12	132	38,12	132	0%	0%
<b>Agence de l'Eau</b>	<b>77,40</b>		<b>77,40</b>		<b>77,04</b>		<b>-0,47%</b>	
Soit redevance de pollution domestique*	45,60		45,60		45,60		0%	
Soit redevance de modernisation des réseaux de collecte**	22,20		22,20		22,20		0%	
Soit préservation ressources en eau*	9,60		9,60		9,24		-3.75%	
<b>TVA</b>	<b>61,90</b>		<b>62,62</b>		<b>62,72</b>		<b>0,16%</b>	
Pour les redevances * et **	5,26		5,26		5,24		-0.38%	
Pour le service eau potable*	15,70		15,91		15,96		3.31%	
Pour l'assainissement collectif **	40,94		41,45		41,52		0,17%	
<b>Total TTC global</b>	<b>834,16</b>		<b>843,37</b>		<b>845,19</b>		<b>0.22%</b>	
Pour les redevances	82,66		82,6		82,28		0.39%	
Pour le service eau potable	301,14		305,19		306,18		0.32%	
Pour l'assainissement collectif	450,36		455,91		456,73		0,18%	

Pour 2019/2020 : \* TVA 5,5% et \*\* TVA 10%

Pour 2019/2020, deux montants différents pour la redevance pollution selon si communes en zone de base ou en zone moyenne.

Zone de base :

AVESNES EN VAL, BAILLY EN RIVIERE, BELLENGREVILLE, CANEHAN, CRIEL SUR MER, CUVERVILLE SUR YERES, DOUVREND, FRESNOY FOLNY, LES IFS, LONDINIÈRES, PUISEVAL, PETIT CAUX, ST MARTIN LE GAILLARD, ST OUEN SOUS BAILLY, SEPT MEULES, TOUFFREVILLE SUR EU, VILLY SUR YERES, WANCHY-CAPVAL.

Zone moyenne :

BAROMESNIL, BAZINVAL, BEAUCHAMPS, ETALONDES, EU, FLOCQUES, GUERVILLE, INCHEVILLE, LONGROY, MELLEVILLE, MESNIL REAUME, MILLEBOSC, MONCHY SUR EU, ST PIERRE EN VAL, ST REMY BOSCROCOURT.

\*Commune Nouvelle de PETIT CAUX (intègre 10 communes du syndicat (Assigny, Auquemesnil, Brunville, Glicourt, Gouchaupré, Greny, Guilmécourt, Intraville, St Quentin au Bosc, Tourville la Chapelle)

Prix global de l'eau potable et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m<sup>3</sup> : **Zone de base**

Part de l'exploitant	1er janv 2019		1er janv 2020		1er janv 2021		Evolution N/N-1	
	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso
Du service eau potable	110,24	145,20	111,90	147,38	112,30	147,92	0,36%	0,37%
Du service assainissement collectif	25,00	214,30	25,60	218,74	25,68	219,41	2,72%	0,31%
Part de la collectivité	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso
Pour le service eau potable	/	30	/	30	/	30	/	0%
Pour l'assainissement collectif	38,12	132	38,12	132	38,12	132	0%	0%
<b>Agence de l'Eau</b>	<b>58,20</b>		<b>58,20</b>		<b>57,84</b>		<b>-0,62%</b>	
Soit redevance de pollution domestique*	26,40		26,40		26,40		0%	
Soit redevance de modernisation des réseaux de collecte**	22,20		22,20		22,20		0%	
Soit préservation ressources en eau*	9,60		9,60		9,24		-3,75%	
<b>TVA</b>	<b>60,84</b>		<b>61,56</b>		<b>61,66</b>		<b>0,16%</b>	
Pour les redevances * et **	4,20		4,20		4,18		-0,47%	
Pour le service eau potable*	15,70		15,91		15,96		3,31%	
Pour l'assainissement collectif **	40,94		41,45		41,52		0,17%	
<b>Total TTC global</b>	<b>813,90</b>		<b>823,50</b>		<b>824,93</b>		<b>0,17%</b>	
Pour les redevances	62,40		62,40		62,02		-0,61%	
Pour le service eau potable	301,14		305,19		306,18		0,32%	
Pour l'assainissement collectif	450,36		455,91		456,73		0,18%	

Pour 2019/2020 : \* TVA 5,5% et \*\* TVA 10%

Pour 2019/2020 , deux montants différents pour la redevance pollution selon si communes en zone de base ou en zone moyenne.

Zone de base :

AVESNES EN VAL, BAILLY EN RIVIERE, BELLENGREVILLE, CANEHAN, CRIEL SUR MER, CUVERVILLE SUR YERES, DOUVREND, FRESNOY FOLNY, LES IFS, LONDINIÈRES, PUISEVAL, PETIT CAUX, ST MARTIN LE GAILLARD, ST OUEN SOUS BAILLY, SEPT MEULES, TOUFFREVILLE SUR EU, VILLY SUR YERES, WANCHY-CAPVAL.

Zone moyenne :

BAROMESNIL, BAZINVAL, BEAUCHAMPS, ETALONDES, EU, FLOCQUES, GUERVILLE, INCHEVILLE, LONGROY, MELLEVILLE, MESNIL REAUME, MILLEBOSC, MONCHY SUR EU, ST PIERRE EN VAL, ST REMY BOSCROCOURT.

\*Commune Nouvelle de PETIT CAUX (intègre 10 communes du syndicat (Assigny, Auquemesnil, Brunville, Glicourt, Gouchaupré, Greny, Guilmécourt, Intraville, St Quentin au Bosc, Tourville la Chapelle)

## 7. Annexe